

NOTE D'INFORMATION AVRIL 2007

A VOS AGENDAS

16 Avril 2007

Société à l'IS : liquidation de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises clôturant leur exercice le 31 décembre 2006.

Le taux réduit à 15 % est limité à 38.120 Euros.

Rappel : Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires 2006 soumis à TVA est supérieur à 760.000, l'IS et la TVA doivent être acquittés par virement.

Paiement par virement au-delà de 50.000 Euros :
Charges sociales : URSSAF, ASSEDIC et Caisse de Retraite.

ORGANIC : Recouvrement pour les entreprises réalisant plus de 760.000 € de chiffre d'affaires en 2006 ; pour les autres, dispense de déclaration. Taux de 0,16 %.

T.V.A. : Ajoutée à la déclaration de T.V.A., la taxe annuelle sur la publicité : 1 % des dépenses 2005 pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 763.000. Les dépenses soumises concernent les imprimés publicitaires, les annonces et insertions dans des journaux gratuits ainsi que la redevance audiovisuelle.

16 Avril 2007

Versement de la retenue à la source sur les sommes versées en 2007 à des non-résidents : salaires, pensions, honoraires, ect...

30 Avril 2007

- **Industriels, Commerçants ou artisans** : 2ème fraction trimestrielle de l'assurance vieillesse.
- **Demande de remboursement du crédit de T.V.A. du 1^{er} trimestre 2007 à déposer en même temps que la déclaration de mars 2007.**

30 Avril 2007 : déclaration de T.V.A. CA 12+ Déclaration de résultat du 31 décembre 2006 pour les sociétés.

31 Mai 2007 : déclaration de T.V.A. CA 12+ Déclaration de résultat du 31 décembre 2006 pour les entreprises individuelles.

URSSAF : Remise automatique des majorations et pénalités inférieures à 1.036 € en cas de première infraction et si les cotisations ont été payées dans le mois suivant leur date d'exigibilité.